

PROGRAMME DE BASSINS VERSANTS DU TREGOR

**REALISATION D'ANALYSES AGRICOLES
ANNEE 2015**

MARCHE A BONS DE COMMANDE N° 2015-04

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N°2

REALISATION D'ANALYSES DE TERRE MARCHE N°2015-04-02

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

✦ Pouvoir adjudicateur : le Syndicat mixte du Trégor (SMT), représenté par Guy Pennec son Président.

Comptable assignataire : La perception de Morlaix

Correspondants : Natacha Romain - ☎ : 02-98-15-15-24

✦ Objet du marché : La présente consultation a pour objet de confier à des prestataires spécialisés la réalisation d'analyses dans le cadre des actions agricoles 2015 sur les bassins versants du Douron et du Dourmeur.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1. Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives et techniques particulières, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son RIB et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

engage la société sur la base de son offre ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son RIB et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son RIB et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à exécuter les prestations demandées dans le CCATP aux prix indiqués dans le présent acte d'engagement.

2.2. Répartition des prestations en cas de groupement conjoint

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

2.3. Identifiant bancaire

Domiciliation							
IBAN							
BIC							

2.4. Délai de validité de l'offre

L'offre me lie si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3. PRIX

Les prix de règlement sont établis à partir des prix forfaitaires proposés par le titulaire ci-dessous.

Type de prestation	Prix unitaire en euro HT	TVA	Proposition tarifaire TTC
Prélèvement et analyse			
			Total TTC

ARTICLE 4. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 5. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

(Page réservée à la personne publique)

Compte tenu de l'acceptation de la solution de base pour un montant hors taxe de :

(en chiffres)

.....

(en lettres)

.....

.....

Visa : Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Fait en un seul original,

A Morlaix, Le

Monsieur Guy Pennec,
Président du Syndicat mixte du Trégor